

Le 16 avril 2019,

COMMUNIQUE DE PRESSE

La collecte de fonds en faveur de la cathédrale Notre Dame de Paris

L'incendie qui a ravagé la Cathédrale Notre-Dame de Paris ce lundi 15 avril suscite une émotion mondiale, beaucoup de sympathie et d'encouragements.

Les dégâts sont considérables, certaines pertes irrémédiables. Il va falloir rassembler toutes les énergies, publiques et privées, pour reconstruire et sauvegarder la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

L'archevêque de Paris, Mgr Michel Aupetit, Président de la Fondation Notre Dame, propose à tous ceux qui veulent joindre leur participation à l'effort de reconstruction d'apporter leur concours au **Fonds Notre-Dame de Paris**. Il est abrité par la *Fondation Avenir du Patrimoine à Paris*, sous égide de la *Fondation Notre Dame, reconnue d'utilité publique*. La vocation de cette Fondation est d'aider les propriétaires, Ville de Paris ou Etat/Ministère de la Culture, à mobiliser des donateurs privés (particuliers et entreprises) pour restaurer les églises historiques de Paris.

Par convention signée avec l'Etat en mai 2017, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris a ouvert un fonds dédié afin d'accélérer les travaux de restauration de la cathédrale. L'Etat s'est engagé à abonder chaque euro collecté, à hauteur de 2 millions par an.

Par ailleurs, créée par le Diocèse de Paris et la Fondation Notre Dame, *Friends of Notre-Dame de Paris*, fondation de droit américain, recueille des fonds dans plusieurs villes aux Etats-Unis pour l'édifice religieux.

Une première collecte de trois millions d'euros avait déjà été réunie, avant l'incendie. Ce mécénat avait permis d'enclencher la restauration d'un arc-boutant, ainsi que des seize statues entourant la flèche (12 apôtres et 4 symboles des évangélistes).

La Fondation Notre Dame lance ce 16 avril une coordination internationale pour la collecte de dons. Elle recommande la prudence face aux collectes privées françaises ou étrangères multiples qui ont surgi concomitamment à l'évènement (plateformes, cagnottes, etc.). L'ensemble de ce dispositif vise à permettre aux flux de dons d'atteindre leur objectif qui est de restaurer la cathédrale, en parfaite coordination avec les pouvoirs publics.

Coordonnées

Pour faire un don : <https://don.fondationnotredame.fr/fapp-notre-dame>

Site Internet : www.fondationavenirpatrimoineparis.fr

Contacts :

Gabrielle de la Boulaye, responsable du mécénat – Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, sous égide de la Fondation Notre Dame – 06 84 08 48 19 – gdelaboulaye@fondationavenirpatrimoineparis.fr

Christophe Rousselot, délégué général de la Fondation Notre Dame
crousselot@fondationnotredame.fr – 06 08 04 90 02

Michel Picaud, président de la Fondation *Friends of Notre Dame de Paris*
m.picaud@notredamedeparis.fr – 06 16 15 63 50